gemeng CLIÄRREF

N°	publication	délai	fin
0368	24.11.2026	16	11 Dez 26

202611240368.pdf

AVIS DE PUBLICATION

Conformément à l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée, il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal du 26 octobre 2026 concernant la modification des redevances à percevoir pour le service « Repas sur roues » a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires Intérieures en date du 20 novembre 2026 (Réf. FC05-2026-A468).
Ladite délibération sortira ses effets 3 jours après sa date de publication.

La décision est ouverte à l'inspection du public au secrétariat communal.

Clervaux, le 24 novembre 2026.
Pour le collège échevinal,

(s) Georges KEIPES
Bourgmestre

(s) Max KEIFFER
Secrétaire communal

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX
Château de Clervaux • 6 Montée du Château • L-9712 Clervaux • +352 27 800-200 • secretariat@clervaux.lu